



Les partenariats Charcot École alsacienne - 2021/2022



Les partenariats Charcot ont pour objectif de favoriser l'ouverture et la mixité en créant des échanges pédagogiques et éducatifs entre des établissements scolaires aux profils différents. Ils sont nommés ainsi en hommage à l'explorateur et médecin Jean-Baptiste Charcot (1867-1936) qui fut élève à l'École alsacienne et qui baptisa ses bateaux d'un nom évocateur : les *Pourquoi-Pas* ?



Ces partenariats reposent sur :

- la réalisation d'activités pédagogiques communes
- la possibilité pour les élèves qui le souhaitent de bénéficier d'une procédure de candidature spécifique (les lauréats Charcot) pour l'entrée à l'École alsacienne et d'obtenir une bourse de scolarité complète (sous conditions de revenus)



École alsacienne

Deux partenariats ont déjà ainsi été mis en place entre l'École alsacienne et :

- le [collège Ronsard de Tremblay-en-France](#)
- le [collège Ronsard de l'Haÿ les roses](#)

D'autres partenariats seront créés prochainement.

Historique des partenariats Charcot

En septembre **2011**, l'École alsacienne participe à un projet, appelé [projet Sénégal](#), qui l'unit à deux autres établissements : un collège de M'Bodiène au Sénégal et le [collège Pierre de Ronsard de Tremblay-en-France](#), établissement REP (réseaux d'éducation prioritaire) de l'académie de Créteil. Le partenariat repose sur des activités pédagogiques et éducatives. Deux classes de 4e, l'une du collège Ronsard, l'autre de l'École alsacienne, iront d'ailleurs à M'Bodiène pour rencontrer les camarades avec lesquels ils correspondaient¹.

Le partenariat se poursuit (voir : [Projet interculturel, 2014/2016](#)) et conduit à l'idée de proposer à certains élèves du collège Pierre de Ronsard de Tremblay-en-France d'intégrer, pour leur lycée, l'École alsacienne, en bénéficiant, si nécessaire, d'une bourse de scolarité complète.

Les partenariats Charcot sont nés.

Des établissements partenaires

Le collège Pierre de Ronsard de Tremblay-en-France



Depuis 2017, le partenariat entre l'École alsacienne et le collège Pierre de Ronsard de Tremblay-en-France permet à des classes de 6e des deux établissements de partager des projets pédagogiques communs tout au long de l'année scolaire : rencontres sportives, défi en mathématiques, sorties culturelles, etc.

Par ailleurs, chaque année, quatre ou cinq élèves de 3e du collège Ronsard de Tremblay-en-France intègrent l'École alsacienne et bénéficient, sous conditions de ressources, d'une scolarité totalement gratuite au lycée (y compris la demi-pension, les voyages scolaires, un atelier périscolaire et l'étude).

¹ Depuis, l'École alsacienne a mis en place un [voyage annuel de solidarité](#) sur le niveau 2e, en partenariat avec deux établissements scolaires sénégalais.



École alsacienne

En 2021/2022, 18 anciens élèves du collège Ronsard de Tremblay-en-France sont scolarisés à l'École alsacienne.

Le Collège Pierre de Ronsard de L'Haÿ-les-Roses

En juin 2020, un nouveau partenariat est noué avec le [collège Ronsard de l'Haÿ-les-Roses](#).

En 2021, l'École alsacienne crée un [atelier d'éloquence](#), inspiré par celui du collège Ronsard. Les élèves des deux ateliers travaillent en parallèle puis organisent des rencontres par visioconférence. En fin d'année, les élèves se retrouvent au théâtre de l'École alsacienne.



En 2021/2022, 5 anciens élèves du collège Ronsard de L'Haÿ-les-Roses sont scolarisés à l'École alsacienne.

De futurs partenariats

Ce dispositif a vocation à s'étendre à d'autres établissements scolaires, notamment à travers des partenariats avec une ou plusieurs écoles primaires du 14e arrondissement, autour de projets musicaux.

Les lauréats Charcot et les bourses Charcot

Les élèves des établissements partenaires Charcot bénéficient d'une procédure d'inscription spécifique (voir ci-dessous) à l'entrée en 2e ou en 6e. Leur candidature est examinée par les professeurs principaux de l'établissement d'origine puis une commission de l'École alsacienne se réunit afin de procéder à la sélection en deux étapes : examens des dossiers puis entretiens avec les élèves et les familles.

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Élèves lauréats Charcot (issus des partenariats Charcot)	4	7	11	14	13	12	14	23

Les élèves ainsi admis, les « lauréats Charcot », peuvent obtenir, sous condition de ressource, une



École alsacienne

bourse de scolarité complète (dite « bourse Charcot ») qui prend en charge l'ensemble des frais de scolarité (voir ci-dessous). Ces bourses complètes peuvent aussi, de façon exceptionnelle, être attribuées à certains élèves en dehors des partenariats Charcot.

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Élèves bénéficiant d'une bourse complète (bourse Charcot)	4	7	11	12	11	11	13	20

Les bourses complètes sont rendues possibles grâce à la générosité des parents d'élèves qui versent des contributions volontaires en plus des frais de scolarité et de tous les donateurs qui contribuent à notre campagne annuelle de mécénat. Vous pouvez retrouver leurs témoignages sur notre site : [Témoignages : soirée mécénat du 23 novembre 2021](#)



Soirée mécénat du 23 novembre 2021



La diversité sociale à l'École alsacienne

Depuis sa création en 1874 en tant qu'école laïque, l'École alsacienne a toujours eu pour ambition de s'ouvrir sur le monde et de favoriser la diversité. En effet, nous sommes convaincus que la diversité constitue une richesse indispensable pour former de futurs citoyens libres, heureux et responsables.

Cette politique d'ouverture sociale est inscrite dans les [axes de développement de l'École alsacienne](#) (voir aussi [École alsacienne - Foire aux questions \(FAQ\)](#)). Ainsi, grâce aux contributions versées par les parents d'élèves qui le souhaitent et à notre campagne annuelle de mécénat, **11 % des élèves de l'établissement bénéficient d'une scolarité aidée en 2021/2022** et l'École alsacienne se donne pour objectif d'approcher 20 % en 2025.

Notre politique de diversité sociale se manifeste notamment par les actions suivantes :

- l'augmentation contenue des frais de scolarité,
- la limitation des frais annexes :
 - *au maximum un seul voyage obligatoire par niveau et par an,
 - *listes de fournitures scolaires qui limitent le coût pour les familles,
 - *extension des éléments pris en charge par les bourses (bourses pour les voyages par l'association des parents d'élèves, bourses pour les stages durant les vacances scolaires),
- la création des partenariats Charcot et des bourses complètes de scolarité,
- la création de campagnes de mécénat qui s'ajoutent aux contributions volontaires,
- l'augmentation des recrutements d'élèves qui bénéficient d'une scolarité aidée (3,6 % en 2015, 15,8 % en 2021). Soulignons que pour la rentrée 2021, 13 des 36 nouveaux élèves admis en seconde bénéficient d'une scolarité aidée, soit 36 %.



Les partenariats Charcot : procédure et critères

Procédure de recrutement

Déroulement de la sélection

- L'établissement d'origine présente le partenariat Charcot aux élèves et parents d'élèves de troisième.
- Les élèves qui désirent postuler remplissent un dossier de candidature dans lequel figurent une lettre de motivation, écrite par l'élève, et l'avis du professeur principal.
- Une rencontre est organisée entre les professeurs principaux des élèves qui postulent et des représentants de la commission Charcot de l'École alsacienne. Une première sélection est effectuée à partir des informations fournies.
- Les élèves pré-sélectionnés et leurs parents sont invités à rencontrer les membres de la commission Charcot, à l'École alsacienne.
- Les réponses définitives sont adressées aux familles.

Le calendrier sera précisé ultérieurement.

Nombre de places disponibles

Pour la rentrée 2021, nous avons recruté 11 élèves parmi deux établissements partenaires et une ancienne élève de l'un d'eux ; 6 d'entre eux ont bénéficié d'une bourse complète (dite « bourse Charcot »), les autres d'une bourse de $\frac{3}{3}$, $\frac{2}{3}$, $\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{3}$ des frais de scolarité ; 3 bourses complètes (dites « bourse Charcot ») ont été proposées à des élèves en dehors des partenariats Charcot.

Pour la rentrée 2022, notre objectif est de permettre à un nombre au moins équivalent d'élèves de rejoindre l'École alsacienne dans le cadre des partenariats Charcot. Nous comptons également augmenter le nombre de nouveaux élèves qui bénéficieront d'une scolarité aidée pour approcher 20 % des nouveaux inscrits.

Critères de sélection

- motivation : la motivation de l'élève est essentielle. Les élèves doivent notamment avoir conscience de la difficulté supplémentaire engendrée par la durée des trajets entre le domicile et l'établissement scolaire.
- résultats scolaires : l'École alsacienne attend un bon niveau scolaire général et privilégie l'homogénéité des résultats.



École alsacienne

- critère social : les élèves qui peuvent bénéficier d'une bourse sont prioritaires

Critères d'obtention de la bourse complète de scolarité

Afin de bénéficier d'une bourse complète, les revenus de la famille de l'élève candidat ne doivent pas dépasser le barème établi par l'École alsacienne qui est réévalué chaque année et qui prend en compte la situation familiale. En 2022, nous pouvons attribuer une bourse complète aux familles dont les revenus annuels sont inférieurs à 40 000 € par an ; mais nous étudions chaque demande et pouvons prendre en compte la situation particulière de chaque famille.

Un élève dont la candidature est retenue mais qui n'entre pas dans les critères des bourses complètes peut se voir proposer une admission avec une bourse simple, prenant en charge tout ou partie des frais de scolarité, ou bien encore une admission sans bourse (voir [Tarifs et bourses](#)).

Prise en charge financière

Vous pouvez prétendre à une bourse de solidarité ou à une bourse complète si les revenus bruts de votre foyer fiscal sont inférieurs à 40 000 €. Chaque demande sera examinée par la commission des bourses de l'École alsacienne et une proposition sera faite en prenant en compte la situation financière et personnelle : bourse complète ou bourse de solidarité (3/3, 2/3, 1/2, ou 1/3).

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur notre site Internet : [Tarifs et Bourses](#)

Les bourses complètes

Les bourses complètes, dites « bourses Charcot » sont attribuées de façon prioritaire aux élèves qui font une demande d'inscription dans le cadre des partenariats Charcot. Ces bourses exceptionnelles prennent en charge la totalité des frais de scolarité mais aussi la plupart des frais supplémentaires liés à la scolarité à l'École alsacienne. Il s'agit des frais suivants :

- Les droits de scolarité en totalité,
- Les débours en totalité (les débours couvrent l'assurance, le service médical, le droit de bibliothèque, les frais pour les manuels scolaires, la photos d'identité, les fournitures diverses, les transport d'élèves, ainsi que l'ouverture de l'École sur le créneau 17h/19h)
- Les cotisations APEEA (Association des parents d'élèves de l'École alsacienne) en totalité,
- Les voyages de classes et/ou de niveau obligatoires en totalité, dont les visites sur place le cas échéant,



École alsacienne

- Les frais de demi-pension avec application du quotient familial établi par la Région Ile de France pour l'année scolaire en référence,
- Les sorties culturelles en totalité,
- Les achats de manuels et des ouvrages de lecture en totalité,
- Un atelier périscolaire en totalité (le suivi atelier périscolaire n'est pas obligatoire)
- Les études encadrées au lycée (ces études ne sont pas obligatoires)
- Les stages de remédiation / perfectionnement qui ont lieu durant les vacances scolaires (ces stages ne sont pas obligatoires)

Toutes les autres dépenses demeurent à la charge des familles, il en va ainsi de l'achat des tee-shirts de sport de l'École alsacienne et des frais de transport notamment.

Les bourses de solidarité

Les bourses de solidarité sont attribuées en fonction des revenus des parents. Elles couvrent la totalité ou bien une partie des frais de scolarité (bourse 1/3, bourse 1/2, bourse 2/3 ou bourse 3/3).

Attention : ces bourses ne prennent pas en compte les autres frais qui peuvent être liés à la scolarité : les sorties scolaires (obligatoires ou facultatives), la demi-pension (facultative), les activités annexes (facultatives), les études encadrées (facultatives).



École alsacienne

Coordonnées

École alsacienne

établissement privé laïque sous contrat d'association avec l'État
école primaire, collège, lycée de 1800 élèves

109 rue Notre-Dame-des-Champs
75006 Paris
RER B - Port Royal

www.ecole-alsacienne.org

Collège Pierre de Ronsard

établissement public
en Réseau d'éducation prioritaire (REP)
collège de 800 élèves

74 Rue Pierre de Ronsard
93290 Tremblay-en-France
RER B - Vert-Galant

www.collegeronsard-tremblayenfrance.fr

Collège Pierre de Ronsard

établissement public
collège

22 Avenue Flouquet,
94240 L'Haÿ-les-Roses

www.college-ronsard.net